



Chers lecteurs,

On ne pense pas souvent à eux et pourtant, sur mer, ils travaillent pour nous, souvent confrontés à des conditions de travail difficiles et à des risques pour leur sécurité et leur santé.

Cette 4ème édition de notre newsletter est dédiée à la communauté des pêcheurs, ces hommes de la mer et des femmes souvent invisibles qui travaillent pour eux, dont le labeur quotidien est essentiel pour notre alimentation. Nous explorons les enjeux complexes auxquels ils sont confrontés, des heures de travail éprouvantes aux risques pour leur santé et leur sécurité, ainsi que les initiatives visant à améliorer leurs conditions de travail et à promouvoir leurs droits.

La question de la protection sociale des pêcheurs est cruciale. Trop souvent, ces travailleurs n'ont pas accès à des filets de sécurité en cas de maladie, d'accident ou de perte de revenus. Et face aux dangers qu'ils affrontent, les mesures de prévention sont souvent difficiles à mettre en œuvre, faute de connaissances, de prise en conscience ou de moyens, notamment financiers. Il est impératif que nous agissions collectivement pour garantir à chaque pêcheur des conditions de travail décentes et une protection sociale adéquate.

Heureusement, des progrès sont en cours. Des organisations internationales, des ONG, des syndicats et des entreprises s'engagent de plus en plus pour améliorer les conditions de travail des pêcheurs et garantir leur accès à une protection sociale digne de ce nom. Des initiatives telles que la certification des pratiques durables de pêche et la mise en œuvre de réglementations internationales plus strictes contribuent à créer un environnement plus sûr et plus juste pour ces travailleurs essentiels.

Le Programme Economie bleue est une autre preuve de cet engagement, financé par l'Union européenne et dont le partenaire est le Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques, il fait de l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs artisans et de l'extension de la couverture sociale l'un de ses objectifs stratégiques. Un plan d'action a été élaboré, parfaitement en phase avec les orientations du gouvernement algérien, notamment avec la feuille de route du comité mixte (Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale) relative à la mise en œuvre de l'instruction du Président de la République du 02 octobre 2022. Plusieurs mesures ambitieuses, notamment en matière de protection sociale, ont déjà été proposées sur lesquelles les pouvoirs publics auront bientôt à prendre position et les premières actions en faveur de la prévention des risques professionnels seront réalisées dès cet automne.

Ensemble, avec les pêcheurs, les associations, et bien sûr les pouvoirs et organismes publics, nous pouvons agir pour développer la protection sociale et améliorer les conditions de vie au travail de nos pêcheurs.



Bertrand CAZALET,
Chef de projet adjoint
Programme Economie Bleue,
Pêche et Aquaculture

La protection des professionnels de la mer, une volonté soutenue du gouvernement Algérien

Le gouvernement algérien a démontré une volonté résolue de renforcer la protection sociale des professionnels de la pêche, un secteur vital mais souvent vulnérable. Pour concrétiser cette ambition, une initiative significative a été lancée: la création d'un comité mixte regroupant les ministères du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS) et de la Pêche et des Productions Halieutiques (MPPH). Cette collaboration intersectorielle vise à élaborer des stratégies et des politiques adaptées pour améliorer les conditions sociales et économiques des pêcheurs. En unissant leurs efforts, ces deux ministères cherchent à garantir une couverture sociale adéquate, à sécuriser les conditions de travail et à promouvoir le bien-être des travailleurs de ce secteur essentiel. Cette démarche marque un tournant dans l'approche de la protection sociale, soulignant ainsi, l'engagement du gouvernement envers une réforme durable et inclusive pour les professionnels de la pêche et cela en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Voici quelques articles qui démontrent cet engagement profond du gouvernement envers l'amélioration des conditions de vie des professionnels de la pêche et la pérennisation de leur activité dans un cadre sécurisé et soutenu.

Installation d'une commission mixte Travail-Pêche

<https://rb.gy/hok90y>

Source : APS – Fév. 2020

Installation de la commission nationale mixte entre le secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale et le secteur de la pêche et des productions halieutiques

<https://rb.gy/wxaq8x>

Source : MTESS – Janvier 2021

Le Ministre du Travail préside conjointement avec le Ministre de la Pêche une réunion de coordination

<https://rb.gy/a0eph>

Source : MTESS – Janvier 2022

Séance de travail pour la prise en charge de la protection sociale des professionnels de la pêche

<https://rb.gy/w6hhsp>

Source : APS – Novembre 2023

Le ministre de la Pêche et des Produits de la pêche, accompagné du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, préside une séance de travail consacrée au dossier de la protection sociale des professionnels de la pêche.

<https://mpeche.gov.dz/?p=9841>

Source : MPPH – Novembre 2023.

« Pour le Ministère du Travail, de l'Emploi et de Sécurité sociale, doter tous les travailleurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture d'un mécanisme de protection sociale et réduire, grâce à des actions de prévention, la dangerosité et la pénibilité de ces métiers sont deux axes d'action essentiels. Il est important que le Programme Economie Bleue ait intégré ces deux thématiques dans son plan d'action et nous comptons bien réaliser des progrès significatifs dans ces domaines. »

**Mme Nour Elhouda Khelili -
Point focal du Programme Economie Bleue au sein du MTESS**

Paroles d'experts

La pêche, métier ancestral et vital, est au cœur de nombreuses économies côtières à travers le monde. Cependant, derrière la beauté des paysages maritimes se cachent des réalités souvent méconnues : des conditions de travail exigeantes et des défis persistants en matière de protection sociale pour les pêcheurs. Aujourd'hui, nous sommes privilégiés de pouvoir discuter de ces enjeux avec trois experts renommés du Programme Economie Bleue. Ils partageront leurs connaissances et perspectives sur la manière dont nous pouvons améliorer les conditions de vie et de travail des pêcheurs, tout en garantissant une gestion durable des ressources marines.



Marie-Chantal Blandin

Spécialiste de l'assurance contre les risques professionnels et de la sécurité et santé au travail, en France et en Europe. A travaillé pour plusieurs organismes publics et privés dans ce domaine, y compris hors de France.

QUELLE EST LA PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LE PROGRAMME ECONOMIE BLEUE ?

M.C. Blandin : « A première vue, la protection sociale (PS) paraît assez éloignée du concept d'économie bleue ; du moins elle n'en constitue pas le cœur de cible, comme c'est le cas pour la Pêche ou l'Aquaculture. Il faut donc saluer le fait que les autorités algériennes aient intégré un volet social dans le Programme Economie Bleue. Car développer la protection sociale et améliorer les conditions de travail des pêcheurs sera un facteur clé pour l'effectivité, à moyen et long terme, des actions réalisées par les autres composantes du programme. En effet, investir dans le développement économique d'un secteur d'activité sans prendre en compte les aspects sociaux des activités créées ou développées peut conduire à de graves désillusions. Dans de nombreux pays, des secteurs économiques pourtant importants pour l'économie nationale, comme le bâtiment et les travaux publics ou l'agriculture, ne parviennent pas à recruter en raison des conditions de travail réputées difficiles. Le secteur de la pêche est connu comme l'un des plus dangereux et des plus pénibles ; améliorer les conditions de vie au travail des pêcheurs et accorder à ces travailleurs un statut qui les protège contre les aléas de la vie revêt donc une importance toute particulière pour la pérennité du développement envisagé par le Programme ».

LA QUESTION DE LA PROTECTION SOCIALE DES PÊCHEURS ALGÉRIENS EST-ELLE VRAIMENT UN SUJET D'ACTUALITÉ ?

M. Ait Belkacem : « La question de la protection sociale est incontestablement un sujet d'actualité à plus d'un titre. D'abord et avant tout, en raison des préoccupations en la matière, exprimées par la profession, les faisant remonter au plus haut niveau de l'Etat et prises en charge par le conseil des ministres du 02 octobre 2022. Lors de ce conseil, le Président de la République a donné des orientations précises pour améliorer les conditions de prise en charge des personnels du secteur de la pêche ; ensuite, par la création, en écho à ces décisions, d'une commission mixte, composée des responsables du MPPH et du MTESS, chargée d'examiner les conditions de l'amélioration de la protection sociale du secteur, ce qui s'est traduit par l'adoption d'une feuille de route qui recense toutes les actions à engager dans cet objectif. Enfin, lors de nos missions de terrain, nous avons constaté combien le statut des pêcheurs était au cœur de leurs préoccupations, en ce qui constitue la porte d'accès au bénéfice d'une protection sociale qu'ils estiment très favorable pour eux et leur famille (accès à la carte chiffa, bénéfice de la pension de retraite, etc.). Comme ma collègue l'a indiqué, la question de la protection sociale des travailleurs du secteur est consubstantielle à toute politique de développement de l'activité halieutique ».



Mahrez AIT BELKACEM

Expert national Protection sociale.



Mounir CHERIF

Expert international Protection sociale.

SELON VOUS, QUELS SONT LES PRINCIPAUX PROBLÈMES QUI SE POSENT ET À QUOI TIENNENT-ILS ?

M. Cherif : « Les principaux problèmes liés à la PS des professionnels de la pêche ne sont pas spécifiques à l'Algérie, ce sont les mêmes que l'on rencontre dans les pays de la rive sud de la Méditerranée. Toutes les parties concernées ont une part de responsabilité. Certains employeurs ne respectent pas leurs obligations en matière d'affiliation et de déclaration de leurs employés ; à cet égard, il faut reconnaître que la pêche est un secteur d'activité dont les spécificités (travail en mer loin du continent, pas d'horaire fixe...) ne facilitent pas l'application des règles générales. Les marins par ignorance, peut-être par méconnaissance ou encore par manque de prévoyance, ne sont pas conscients des avantages que procure la PS en cas de survenance des risques inhérents à la nature humaine (maladie, vieillesse) ou liés à leur activité (accident de travail, maladie professionnelle). Enfin, les organismes de la PS devraient être plus proches des travailleurs, notamment des marins dont l'activité est réputée parmi les plus dangereuses et les plus pénibles et organiser à leur intention des campagnes de sensibilisation et d'information pour ancrer davantage la culture de la couverture sociale ».

AU REGARD DES TRAVAUX INTERNATIONAUX, QUELLES SOLUTIONS POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES À CE PROBLÈME ?

M. Cherif : « L'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tout comme l'organisation internationale du travail (OIT) ont émis des recommandations pour développer une protection sociale spécifique aux pêcheurs, notamment à ceux des petits métiers. Cette protection sociale doit être adaptée aux besoins et priorités des pêcheurs et tenir compte de leur capacité contributive. La FAO implique dans ce cadre les organisations professionnelles, les assureurs et les pouvoirs publics en vue de proposer une assurance mutuelle contributive à coût réduit, avec des procédures simplifiées que ce soit au niveau de l'adhésion ou pour le traitement des sinistres. Le BIT préconise davantage de souplesse, l'objectif est d'atteindre une couverture sociale généralisée des pêcheurs artisanaux dont la contribution au système serait subventionnée, totalement ou partiellement, par la collectivité ».

QUEL EST LE PRINCIPAL DÉFI ACTUEL EN MATIÈRE DE PS ?

M.C Blandin : « Mon collègue l'a dit : il est essentiel que les personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche bénéficient d'une couverture sociale qui les protège, eux et leur famille, contre les aléas de la vie et pourtant c'est encore loin d'être le cas : beaucoup d'entre eux ne sont pas déclarés à la sécurité sociale. Dans notre plan d'action pour 2024, nous avons inscrit une étude sur les pêcheurs « informels », ceux dont l'activité n'est pas déclarée à la sécurité sociale ; dans ce cadre, une enquête a été lancée avec le concours des antennes régionales du programme. Elle devrait nous permettre d'identifier les différents types de « familles/groupes » de pêcheurs non déclarés - pour l'heure nous en avons repéré au moins cinq et sur la base des caractéristiques de chaque groupe, nous pourrions proposer des actions qui pourraient être réalisées pour aider à la formalisation des différents groupes ainsi que les messages à leur adresser pour les inciter à aller dans cette voie ».

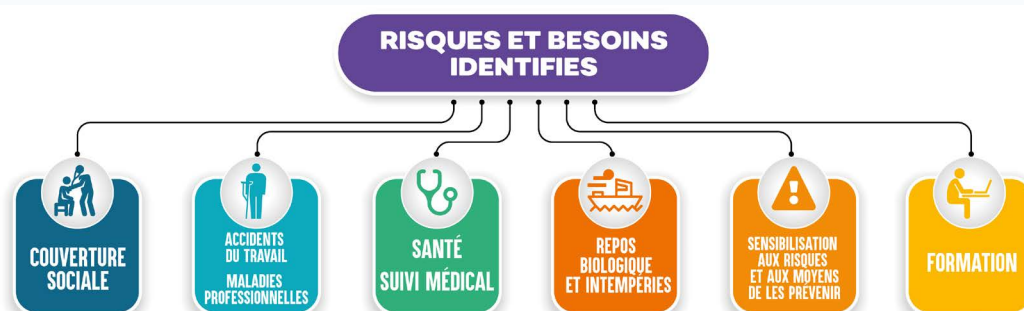


VOUS PARLEZ BEAUCOUP DES PÊCHEURS MAIS LE PROGRAMME EB NE PORTE-T-IL PAS AUSSI SUR L'AQUACULTURE ?

M. Ait Belkacem : « Le développement du secteur de l'aquaculture est bien l'un des objectifs du programme. C'est un domaine sur lequel nous sommes en train de travailler ; nous avons visité des entreprises de taille et d'ancienneté différentes. Sur la base de nos constats et des échanges que nous avons eus lors de nos rencontres, nous préparons à l'heure actuelle un diagnostic social de ce secteur. Les problèmes sont bien différents de ceux qui concernent les pêcheurs : ils portent davantage sur les conditions de travail que sur la protection sociale ».

REVENONS-EN À LA PROTECTION SOCIALE, QUELS TRAVAUX AVEZ-VOUS ENGAGÉS SUR CE THÈME ?

M. Cherif : « Le plan d'action Protection sociale du projet EB prévoit plusieurs chantiers en appui aux propositions de la feuille de route du comité mixte MPPH/MTESS. L'un d'eux, déjà engagé, porte sur la mise en place d'un système d'information reliant le SNGC qui détient toutes les informations sur les pêcheurs actifs et les caisses de sécurité sociale à qui incombe la gestion de la protection sociale ; cette plateforme numérisée, si le projet aboutit, permettrait d'assurer une protection sociale effective à tous les professionnels du secteur de la pêche ; en outre elle réglerait nombre de difficultés administratives aujourd'hui rencontrées par les pêcheurs. L'autre chantier, toujours en appui à une proposition de la feuille de route du comité mixte MPPH/MTESS, concerne l'institution d'un régime spécifique pour indemniser les professionnels de la pêche lors de l'arrêt temporaire de leur activité pour repos biologique et intempéries ; une étude de benchmark sur les expériences étrangères en la matière a été présentée aux partenaires en mai. D'autres réunions sont prévues pour approfondir la réflexion ; l'objectif est de permettre aux autorités d'élaborer un système propre à l'Algérie, fiable et pérenne ».



COMMENT ASSOCIEZ-VOUS LES PROFESSIONNELS À VOS RÉFLEXIONS ET TRAVAUX ?

M. Ait Belkacem : « Notre démarche a consisté, dans un premier temps, à dresser l'état des lieux de la couverture sociale, en réunissant le maximum de documentation sur la question et en rencontrant les diverses institutions concernées. Ensuite de nombreuses rencontres sur le terrain ont été organisées aussi bien avec les institutions représentatives (chambres professionnelles, associations diverses) qu'avec les professionnels eux-mêmes (pêcheurs, aquaculteurs, professionnels associés, ramendeurs, plongeurs, etc.) pour échanger avec eux. Nous avons par la suite formalisé un plan d'action qui s'inspire des instruments déjà évoqués (PV du conseil des ministres du 2 octobre 2022, feuille de route de la commission mixte) et des nombreux échanges que nous avons eus. Ce plan d'action a ensuite été présenté à toutes les parties concernées à l'occasion d'un évènement qui a réuni environ soixante personnes ; les échanges ont été riches et le plan a recueilli l'assentiment général. Nous considérons que si nous n'associons pas d'abord les personnes qui devront en bénéficier, tous les efforts qui seraient déployés seraient vains. Notre démarche s'appuie avant tout sur l'approbation préalable de nos partenaires, aussi bien institutionnels qu'opérationnels ».

LE VOLET SOCIAL DU PROGRAMME EB PORTE AUSSI SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ; AVEZ-VOUS DES PROJETS EN CE DOMAINE ?

M. C. Blandin : « Bien sûr, plusieurs chantiers ont été lancés, notamment une étude confiée à un prestataire extérieur qui a pour objectif de dresser une cartographie détaillée des risques professionnels -accidents du travail et maladies professionnelles- auxquels sont exposés les pêcheurs, de mettre en lumière les plus fréquents et les plus graves et d'analyser la perception qu'ont les travailleurs de ces risques. L'étude est en cours ; sur la base de ses résultats, le Programme pourra initier, avec l'ensemble des partenaires concernés, une réflexion sur les différentes actions de prévention à mettre en œuvre: campagnes de sensibilisation, formations, guides pratiques sur les équipements de protection individuelle... Par ailleurs, une étude de benchmark est prévue sur les maladies professionnelles dont sont victimes les travailleurs de la mer, dans l'objectif de permettre une évolution des tableaux de maladies professionnelles. Le Programme prévoit également d'apporter un appui aux médecins du travail et médecins des gens de mer dans l'accomplissement de leurs missions auprès des pêcheurs»

Restez à l'écoute pour d'autres profils d'experts dans l'économie bleue et pour découvrir comment leurs actions contribuent à façonner un avenir plus durable.

Médias



Vidéos du Programme Economie Bleue

Retrouvez toutes nos réalisations sur notre chaîne YouTube:
<https://www.youtube.com/watch?v=kk6mdx-RrIA>



Fiches d'informations

Explorez les dernières fiches d'informations du programme:
<https://www.economiebleue.dz/fiches-dinformatiions/>

Suivez nous sur
nos réseaux sociaux

www.economiebleue.dz